

Cahiers de la Société québécoise de recherche en musique

Protocole de rédaction

Articles

A) Consignes générales

1. Le comité de rédaction des *Cahiers de la Société québécoise de recherche en musique* se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout texte qui lui est soumis. Les opinions exprimées dans les articles publiés dans les *Cahiers de la Société québécoise de recherche en musique* n'engagent que leurs auteurs.
2. Les épreuves des articles édités ne seront pas soumises aux auteurs avant la publication, à moins que ceux-ci n'en fassent la demande écrite au moment où ils font parvenir leur texte à la secrétaire de rédaction.
3. Les textes conçus spécifiquement pour une présentation orale doivent être remaniés en fonction des exigences propres à un texte écrit.
4. Le texte doit être soumis sous la forme d'un fichier électronique, de préférence en format Microsoft Word (.doc ou .rtf). Il doit être envoyé par courriel à la secrétaire de rédaction (descheneaux_audree@yahoo.fr). Dans le cas où l'article aurait été rédigé à l'aide d'un logiciel de traitement de texte différent, il est essentiel de préciser le logiciel utilisé et le numéro de la version, afin de faciliter la conversion.
5. Afin de faciliter et d'accélérer le processus d'édition, le texte de l'article doit être rédigé à double interligne, aligné à gauche, avec le moins possible d'éléments de mise en page (les alinéas, espacements avant et après les paragraphes, etc., sont à proscrire). Le caractère suggéré est Times New Roman avec un corps de 12 points. La longueur de l'article doit être limitée à 6 000 mots, sans compter les notes, la liste des références, les figures et les annexes ; par ailleurs, l'ensemble de l'article dans tous ses éléments ne doit pas dépasser 25 pages (format lettre US), incluant d'éventuelles illustrations ou exemples musicaux.

B) Présentation

6. L'article doit être précédé d'une page de titre; il doit être suivi d'un résumé et d'une notice biographique de l'auteur.

Les diverses parties de l'article comprennent : le texte de l'article, les notes, les annexes, la liste des références et les figures, tableaux et/ou exemples musicaux.

L'ensemble des éléments doit respecter l'ordre suivant :

- a) page de titre (incluant le nom, l'adresse, l'affiliation [institution ou ville de résidence], les numéros de téléphone et de télécopieur et l'adresse électronique de l'auteur);

- b) texte de l'article paginé (il est suggéré de placer des intertitres pour séparer les parties de l'article et en renforcer l'impact); les tableaux courts sont incorporés au texte, mais élaborés en « mode tableau » du traitement de texte (il est indispensable de les numérotés et les identifier par un titre); les colonnes sont également élaborées en mode colonne (éviter les tabulations); les figures, tableaux longs et exemples musicaux sont toujours placés à la suite du texte (voir détails ci-dessous);
- c) notes, en bas de page (effectuées par le mode « insertion de notes » du traitement de texte);
- d) annexes, s'il y a lieu (elles sont nécessaires pour les longs documents ou listes qui alourdiraient le texte);
- e) liste des références (obligatoire; toutes les références citées dans le texte doivent s'y retrouver; dans certains cas, d'autres références peuvent être ajoutées);
- f) figures, tableaux longs et exemples musicaux. Ceux-ci sont numérotés de façon continue et portent obligatoirement un titre (ex. Figure 1 : Titre ; Tableau 1 : Titre ; Exemple 1 : Titre). Dans le cas des exemples musicaux, il est essentiel d'identifier le compositeur de l'extrait, le titre et les numéros de mesures. Dans le cas de références à des enregistrements, on remplace les numéros de mesure par des indications de minutage (ex. : 2:05-2:27). Les illustrations et exemples musicaux doivent être fournis en fichiers graphiques de format TIFF, JPG, ou autre, avec une résolution d'au moins 600 ppp (dpi), et envoyés séparément par courriel. L'endroit où les exemples et les figures seront insérés doit être indiqué très clairement dans le texte; il revient aux auteurs de demander les permissions nécessaires aux détenteurs des droits. Les illustrations peuvent être en couleurs, mais seront imprimées en noir et blanc dans la version papier des *Cahiers*.
- g) résumé de l'article (150 mots au maximum), en veillant à utiliser des mots-clés pour indexation dans le *Répertoire international de littérature musicale (RILM)* et le *Music Index*.
- h) notice biographique (100 mots au maximum).

C) Abréviations et symboles

7. Il faut éviter d'utiliser les abréviations et symboles dans le corps du texte, sauf dans les tableaux et la liste des références. Par exemple, les signes abréviatifs tels que « % » et « \$ » sont remplacés par leur équivalent sémantique « pour cent » et « dollar ».
8. La première mention d'un sigle répété plus d'une fois dans le texte doit être immédiatement précédée du nom complet de l'organisme, de l'institution ou de l'ouvrage qu'il sert à abrégé. Exemples : Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ), Université du Québec à Montréal (UQÀM), *Encyclopédie de la musique au Canada (EMC)*.

D) Citations

9. Les citations courtes (trois lignes et moins) sont insérées dans le texte. Elles doivent être placées entre guillemets français ou à chevrons (« »). Une citation dans la citation courte se place entre guillemets anglais (“ ”).
10. Les citations longues (plus de trois lignes) sont détachées du texte. Elles doivent être placées sans guillemets et en retrait. Si la citation longue contient une autre citation, il faut alors placer cette dernière entre guillemets français (« »).
11. Les omissions dans les citations sont notées par des points de suspension placés entre crochets. Il n'est pas nécessaire d'indiquer par des points de suspension les omissions au début et à la fin d'une citation. Exemple : « sans doute Champagne doit à son grand-père paternel [...] ce goût des gigues paysannes »
12. Tout ajout ou modification de la source se place également entre crochets. Exemple : « sans doute [il] doit à son grand-père paternel »
13. Dans une citation, la locution latine [*sic*], en italique et placée entre crochets, souligne un mot étrange ou mal orthographié dans la source.
14. Lorsque les citations proviennent d'une autre langue, donner la traduction française dans le texte et placer en note la citation dans la langue originale.

E) Guillemets

15. Les néologismes sont placés entre guillemets français (« »).
16. Les titres des parties d'une œuvre (mouvements), les titres des pièces composant un cycle, les titres de chansons et les titres d'un périodique ou des chapitres d'un ouvrage sont placés entre guillemets français (« »).

F) Italiques

17. Les mots ou locutions en langue étrangère sont en italique, de même que les termes musicaux non francisés (ex. *col legno*, *glissando* (plur. *glissandi*), *ostinato* (plur. *ostinati*), *sforzando*, *sul ponticello*). Les termes musicaux francisés s'écrivent en romain (ex. *crescendo*, *diminuendo*, *pizzicato*, *tempo*).
18. Les mots à faire ressortir sont en italique. Les mots utilisés de façon autonymique également (ex. : « Le mot *musique* est au singulier »).

19. Les titres d'œuvres, de cycles, d'albums, d'ouvrages ou de périodiques sont en italique. Lorsque les mouvements d'œuvre et les pièces composant un cycle sont écrits en langue étrangère, ils doivent figurer à la fois en italique et entre guillemets. Exemples : « L'île inconnue » du cycle *Les Nuits d'été* de Berlioz, **mais** « *Ich grolle nicht* » du cycle *Dichterliebe* de Schumann.
20. Les notes de musique sont en italique, mais les signes d'altération sont laissés en caractères romains. Exemple : une sonate en *la* bémol majeur.

G) Notes

21. Les notes doivent être appelées par un chiffre en exposant placé avant la ponctuation et les guillemets fermants (s'il y a lieu), et leur renvoi doit figurer en bas de page.
22. Les références ne figurent pas en note (voir « Références dans le texte »). Les notes sont réservées aux nuances ou informations complétant le texte lui-même, qui s'en trouve ainsi allégé. On peut également placer en note de longues énumérations de références bibliographiques.
23. Les citations originales en langue étrangère (européenne) se retrouvent en note après avoir fait l'objet d'une traduction française dans le texte.

H) Références

H.1) dans le texte

24. Dans le corps du texte, si on évoque un ouvrage inclus dans la liste des références, il convient d'y référer entre parenthèses par le patronyme de l'auteur, l'année de publication et la page concernée. Exemple : « En France, on proteste, on chahute, on crie, on hurle » (Morin 1945, 426; Nattiez 2005, 34-36, 46).

H.2) dans la liste des références

25. Les éléments de la liste des références doivent être présentés par ordre alphabétique d'auteurs, puis par ordre chronologique de parution. Si un même auteur a publié plus d'un document la même année, on ajoutera une lettre à la suite de l'année. S'il n'y a pas d'auteur, le titre fera partie du classement alphabétique.
26. Une notice complète se compose, dans l'ordre, des éléments suivants :
 - nom de l'auteur (patronyme en majuscules, suivi d'une virgule, et prénom);
 - date de publication (entre parenthèses, suivie d'un point);

- titre;
- adresse bibliographique (lieu et maison d'édition, suivie d'une virgule);
- la collection;
- les renseignements supplémentaires (s'il y a lieu).

27. Parmi les catégories bibliographiques, seront traitées ci-après : a) les ouvrages et partitions; b) les thèses; c) les articles de périodiques; d) les articles d'encyclopédies ou les chapitres d'ouvrages; e) les disques; f) les sites Internet.

a) **OUVRAGES ET PARTITIONS** (auteur, date, titre, adresse bibliographique, collection, autres)

Exemples :

- 1) BOULEZ, Pierre (1966). *Relevés d'apprenti*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Tel Quel ». Textes réunis et présentés par Paule Thévenin.
- 2) VARÈSE, Edgard (1956). *Octandre*, New York, Ricordi. Partition d'orchestre.

b) **THÈSES ou MÉMOIRES** (auteur, date d'obtention du diplôme, titre entre guillemets, thèse / mémoire de maîtrise, université qui a décerné le diplôme)

Exemple :

ZIEROLF, Robert (1983). « Indeterminacy in Musical Form », thèse de doctorat, University of Cincinnati.

c) **ARTICLES de périodiques** (auteur, date, titre de l'article entre guillemets, titre du périodique en italique, volume, numéro, mois/saison, pages)

Exemples :

- 1) BARRIÈRE, Mireille (1994). « L'Opéra français du Monument national (1902) », *Les Cahiers de l'ARMuQ*, n° 15, mai, p. 54-66.
- 2) BEAUCAGE, Réjean (2004). « Frank Zappa dans l'univers des musiques sérieuses : un parfait étranger ? », *Circuit, musiques contemporaines*, vol. 14, n° 3, « Frank Zappa : 10 ans après », p. 9-31.

d) **ARTICLES d'encyclopédies ou CHAPITRES d'ouvrages** (auteur, date, titre de l'article ou du chapitre entre guillemets, directeur d'édition [si différent de l'auteur], titre de l'encyclopédie ou de l'ouvrage en italique, adresse bibliographique, volume, pages)

Exemple :

CHITTY, Alexis et Gilles POTVIN (1980). « Albani, Emma », Stanley SADIE (dir.), *The New Grove Dictionary of Music and Musician*, Londres, MacMillan Publishers, vol. 1, p. 196-197.

e) **DISQUES** (auteur, date de production, titre de l'œuvre, interprète(s) et instrument(s), étiquette, numéro du disque, support, titre du disque entre parenthèses et en italique)

Exemple :

STRAVINSKY, Igor (p1992). *Sérénade*, Marcelle Meyer, piano. EMI, CZS 7-67405-2, 6 disques compact (*Les Introuvables de Marcelle Meyer*).

Dans le cas des disques de musique populaire, l'usage est de citer le nom de l'artiste, et non

celui du compositeur.

Exemple :

DUBOIS, Claude (1995). *Ma préférence*. Pingouin, PNC-119, 1 disque compact.

f) INTERNET (auteur [s'il y a lieu], titre du site, adresse URL, date précise de consultation)

Exemple :

Université de Montréal, <http://www.umontreal.ca>, consulté le 22 septembre 2000.

Mise à jour : Janvier 2008